

**nos
GÉANTES****MARIE LACOSTE
GÉRIN-LAJOIE (1867-1945)**

Laurent Turcot, Hamza Tabaichount, Simon Édouard Pilon

Juriste autodidacte, éducatrice, réformiste sociale, elle est avant tout une pionnière des luttes pour les droits des femmes. Elle s'implique d'abord au sein de la seule organisation féministe de son époque, le Montreal Local Council of Women, qui revendique l'amélioration des conditions sociales des Québécoises. Mais ce regroupement, majoritairement anglophone et non confessionnel, ne réussit pas à rejoindre les Canadiennes françaises. Elle cofonde donc la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, où elle luttera notamment pour l'obtention du droit de vote pour les femmes, et ce, en français.

Voici le portrait de Marie Lacoste Gérin-Lajoie.

Voici le portrait d'une géante de notre histoire.

Générique

Marie Lacoste naît en 1867 dans une famille de la bourgeoisie canadienne-française. À la fin de ses études au couvent, elle ne peut poursuivre des études supérieures : celles-ci sont réservées aux hommes. Elle part donc en Europe pour compléter sa formation.

De retour au pays, puisque les femmes n'ont pas accès aux facultés universitaires, c'est en autodidacte qu'elle étudie les livres de droit de son père, un éminent juriste. La jeune Marie accompagne aussi sa mère, Marie-Louise Globensky, dite Lady Lacoste, dans ses œuvres charitables et philanthropiques. Elle découvre alors la misère qui touche la classe ouvrière et l'impuissance des femmes mariées, considérées sur le plan juridique comme des incapables.

À l'âge de 20 ans, elle épouse un jeune avocat, Henri Gérin-Lajoie, qui partage ses vues.

Elle prend son nom. Ils auront quatre enfants.

Marie Lacoste Gérin-Lajoie s'engage dans les mouvements de réforme et devient membre du Montreal Council of Women, une association féministe laïque vouée à la lutte contre les injustices sociales.

Autodidacte, mais très assidue à l'étude, Marie Lacoste Gérin-Lajoie publie en 1902 son *Traité de droit usuel*, un ouvrage destiné avant tout aux femmes, dans lequel elle vulgarise les articles du Code civil qui les concernent, notamment en ce qui a trait au mariage. Plus tard, en 1929, sa persévérance et son dévouement mèneront à la création de la Commission des droits civils de la femme.

Fervente catholique, elle puise dans sa foi les moyens d'atteindre ses idéaux de justice pour les femmes. Pour pousser encore plus loin son engagement et rendre le féminisme acceptable pour l'Église catholique, elle se rapproche des féministes chrétiennes.

En 1907, cette pionnière quitte le Montreal Council of Women et fonde, avec Caroline Béique, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, qui réunit sous un même chapeau diverses associations. L'objectif du mouvement : « combattre l'ignorance des femmes » et les inciter à défendre leurs droits. Le moyen : l'éducation. Des cours et des conférences sont offerts aux ouvrières et aux employées. Des cercles d'étude les réunissent, où ces jeunes femmes ont l'occasion de s'informer sur leurs droits, et ce... dans leur langue maternelle.

En 1908, avec sœur Sainte-Anne-Marie, une religieuse de la congrégation de Notre-Dame, Marie Lacoste Gérin-Lajoie contribue à la fondation, à Montréal, du premier collège classique féminin, qui deviendra le collège Marguerite-Bourgeoys. Désormais, les jeunes filles peuvent recevoir en français une éducation supérieure qui leur ouvre, du moins en principe, les portes des facultés universitaires. C'est un immense avancement!

Mais le grand combat féministe de l'époque, c'est l'obtention du droit de vote.

Marie Lacoste Gérin-Lajoie est au cœur de cette lutte avec d'autres suffragettes, notamment Idola Saint-Jean. Ensemble, elles fondent le Comité provincial pour le suffrage féminin.

Pour contrer les résistances du clergé, Marie Lacoste Gérin-Lajoie se rend jusqu'à Rome afin d'obtenir l'appui du pape. Si le souverain pontife reconnaît que les principes de l'Église ne rejettent pas le suffrage féminin, il s'en remet, prudent, aux évêques de chaque État pour juger de la pertinence de cette proposition.

Le problème, c'est qu'au Québec, le clergé local est loin d'adhérer aux revendications des suffragettes. La puissante Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste doit donc se retirer de cette lutte. Sa présidente, Marie Lacoste Gérin-Lajoie, poursuit néanmoins son engagement à titre individuel.

Tout au long des années 1920 et 1930, les suffragettes se rendent à l'Assemblée législative, à Québec, pour tenter de convaincre les députés de la légitimité de leurs revendications. Le premier ministre libéral, Louis-Alexandre Taschereau, est toutefois viscéralement opposé au droit de vote des femmes. En 1936, le nouveau premier ministre, Maurice Duplessis, maintient la même ligne que son prédécesseur.

Il faudra attendre le mandat d'Adélard Godbout pour que les Québécoises puissent voter. Le projet de loi est adopté le 25 avril 1940. Ça ne fait même pas 100 ans! Mais entretemps, la

santé de Marie décline. Fatiguée par des années de lutte, elle se retire peu à peu des organismes qu'elle a contribué à mettre sur pied et où elle s'est engagée corps et âme.

Elle s'éteint en 1945, après avoir pavé la voie de l'émancipation à des millions de Québécoises. Heureusement, ses idées et ses nombreuses œuvres lui survivent. Dans sa famille, elles sont d'ailleurs plusieurs à s'engager : sa fille, Marie Gérin-Lajoie, est une pionnière du service social; sa sœur Justine Lacoste-Beaubien fonde l'hôpital Sainte-Justine de Montréal; et une autre de ses sœurs, Thäis Lacoste-Frémont, milite pour les droits civils des femmes.

Militante de première importance, figure de proue de la lutte pour les droits des femmes, et ce, en français, Marie Lacoste Gérin-Lajoie occupe une place immense parmi les géants et les géantes de notre histoire.

Sarah Dagenais-Hakim
Révision : Marie Lavigne, historienne et gestionnaire